

Bruxelles, le 18 juillet 1974
PC/ab

remis au telex à : 13 heures

PRIORITE P 1

432

Note BIO COM (74) 173 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire sur les travaux de la Commission, le Porte-Parole a commenté les points suivants :

1. - Plan de l'"Energie pour l'Europe"

La Commission a approuvé une communication au Conseil présentant le plan de l'"Energie pour l'Europe". Il s'agit d'un mémorandum comportant huit objectifs prioritaires dans le domaine de la recherche énergétique et du développement, et portant notamment sur l'économie d'énergie, la valorisation du charbon, les nouvelles techniques pour l'énergie nucléaire, l'utilisation de l'hydrogène comme nouveau porteur de l'énergie, la protection de l'environnement, etc...

Ces différents points seront détaillés au cours du briefing du vendredi 19 juillet, par Monsieur Gläsner, chef de cabinet de M. Dahrendorf.

2. - Etat prévisionnel budgétaire pour 1975

La Commission a poursuivi hier la mise au point de l'avant-projet de budget 1975.

Je ne suis pas en mesure de vous donner aujourd'hui des indications chiffrées et ceci pour deux raisons :

- Tout d'abord la prévision des dépenses ne pourra être définitivement arrêtée qu'après le prochain Conseil "Affaires générales" dans la mesure où certains postes de dépenses sont conditionnés par des décisions à prendre à cette occasion.
- En second lieu parce que, et vous le comprendrez, en plus de la réserve habituelle que nous observons avant transmission au Conseil d'une proposition de la Commission (et dans ce cas elle aura lieu au mois d'août) nous devons tenir compte plus particulièrement cette année, alors que l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement est en discussion, des souhaits légitimes de l'Assemblée de ne pas être la dernière informée.

La présentation détaillée du budget vous sera donc faite début septembre par M. Cheysson.

Ceci dit je vous rappelle quelles sont les lignes directrices ayant inspiré la Commission :

- La Commission ne pouvait compromettre la progression de la construction communautaire et elle n'a pas renoncé par conséquent, ce qui va de soi, à l'inscription au budget de dépenses nouvelles correspondant à des politiques nouvelles, telle que par exemple la politique régionale.
- En revanche la Commission s'est efforcée dans toute la mesure du possible de contenir la progression des "dépenses courantes". Ceci vaut tout particulièrement pour les dépenses administratives et à cet égard la Commission a décidé par exemple qu'aucune demande d'effectif supplémentaire ne serait présentée (exception faite de certains techniciens et plus particulièrement des linguistes pour lesquels certains engagements devaient être respectés).

Pour les autres dépenses je tiens dès maintenant à souligner que les efforts de la Commission rencontrent certaines limites dans la mesure où celle-ci ne peut qu'enregistrer des décisions prises par le Conseil. C'est en grande partie le cas de la politique agricole commune où, par exemple, entre les deux réunions de la Commission consacrées à la préparation du budget il a suffi d'une réunion du Conseil agricole pour modifier sensiblement les prévisions. Ceci pour bien marquer que la Commission ne dispose pas des mêmes facilités de manipulation budgétaire qu'un gouvernement.

3. - Relations extérieures

- a) Chypre : (voir notre IP (74) 127 du 17 juillet)
- b) Accords de coopération commerciale : La Commission a adopté une recommandation au Conseil tendant à l'ouverture de négociations avec le Pakistan, le Bengla Desh et le Sri Lanka (Ceylan) pour la conclusion d'accords de coopération commerciale. Un semblable accord a déjà été conclu avec l'Inde. Les négociations prévues rendraient à élaborer des accords qui correspondent chaque fois à la structure particulière de l'économie de ces pays.
- c) Négociations GATT - Tokyo Round : Le comité des négociations commerciales du GATT, c'est-à-dire le comité chargé de préparer les vraies négociations, a tenu hier une réunion à Genève. Le chef de la délégation des Etats-Unis, l'Ambassadeur Malmgren, y a annoncé que le Trade Reform Bill pourrait être voté fin septembre, ce qui permettra à la délégation américaine de s'engager formellement dans les négociations. Le Directeur général Long a présenté aux participants un questionnaire. Les réponses sont attendues pour l'automne. Ce questionnaire est en quelque sorte une liste des points qui restent à résoudre.
La prochaine réunion du comité aura lieu en principe en octobre, cette date reste à confirmer.
Je vous rappelle qu'à la suite de la deuxième réunion du comité en février dernier, on a établi six groupes de travail, dont quatre sont en train de préparer des rapports sur les produits tropicaux, l'agriculture, les tarifs douaniers et les barrières non tarifaires.

4. - Affaires agricoles

Sur proposition de M. Lardinois, la Commission a adopté la deuxième tranche des financements du FEOGA orientation. Elle entraîne la participation du FEOGA à 341 projets dans nos neuf pays, pour un total de 90 millions d'U.C.

Pour ce qui concerne l'octroi du concours du FEOGA, section orientation première tranche 1973, la Commission a entériné l'octroi d'un concours de 80.580.990 U.C. à 296 projets, au titre de la première tranche 1974. (voir à ce sujet notre note P - 49 qui vous sera envoyée ce jour).

5. - Code de conduite des conférences maritimes

La Commission a adopté une proposition de décision du Conseil relative à l'action commune des E.M. à l'égard du code de conduite des conférences maritimes de la CNUCED.

Je vous rappelle que cette convention, adoptée le 7 avril 1974 par la CNUCED, a pour but de réglementer le transport effectué dans le cadre des conférences maritimes. Le code de conduite ainsi adopté concerne notamment les dispositions de répartition des cargaisons, selon une clé qui assigne 40% des cargaisons pour les compagnies maritimes des pays exportateurs, 40% pour celles du pays importateur et 20% pour les armateurs des pays tiers.

Je vous rappelle également qu'à l'occasion de l'adoption de cette convention les E.M. se sont prononcés de manière divergente. Par sa proposition la Commission invite les E.M. à s'abstenir de toute action à l'égard de la signature de la Convention. La Commission fera des propositions ultérieurement en vue d'une action commune des E.M. à l'égard de cette convention et cela afin de sauvegarder les intérêts du marché commun et d'éviter les risques qui découlent d'une position divergente des E.M. à l'égard de la ratification de la convention.

Amitiés

B. OLIVI

